

# Moniteur d'escalade sur structure artificielle

RNCP40409 · RNCP · Publiée

## L'essentiel

|                         |                            |
|-------------------------|----------------------------|
| Niveau de qualification | Niveau 4                   |
| Code(s) NSF             | 335                        |
| Formacode(s)            | 15436, 15400               |
| Code(s) ROME            | G1204                      |
| Type d'enregistrement   | Enregistrement sur demande |
| Date d'enregistrement   | 28/03/2025                 |
| Date d'échéance         | 28/03/2028                 |

## Certificateur(s)

FEDERATION FSE MONTAGNE ESCALADE · SIRET : 78435419300046

## Partenaires habilités

17 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 17 à former et organiser l'évaluation.

| Organisme                                                                                | SIRET          | Habilitation                     |
|------------------------------------------------------------------------------------------|----------------|----------------------------------|
| COMIT DEPART FEDER FRAN MONTAGNE ESCALAD                                                 | 37782742300015 | Former et organiser l'évaluation |
| COMITE DEPARTEMENTALE ARDECHE DE LA FEDERATION FRANCAISE DE LA MONTAGNE ET DE L'ESCALADE | 35376186900034 | Former et organiser l'évaluation |
| COMITE REGIONAL DE LA FEDERATION FRANCAISE DE LA MONTAGNE ET DE L'ESCALADE DE BOURGOGNE  | 51061430800011 | Former et organiser l'évaluation |
| FEDERATION FRANCAISE DE LA MONTAGNE ET DE L'ESCALADE LIGUE BRETAGNE                      | 45170692300047 | Former et organiser l'évaluation |
| FEDERATION FSE MONTAGNE ESCALADE                                                         | 78435419300046 | Former et organiser l'évaluation |
| LIGUE CENTRE VAL DE LOIRE FFME                                                           | 42501406500048 | Former et organiser l'évaluation |
| LIGUE CORSE MONTAGNE ESCALADE                                                            | 45286059600017 | Former et organiser l'évaluation |
| LIGUE DE NORMANDIE DE LA MONTAGNE ET DE L'ESCALADE                                       | 44851960300030 | Former et organiser l'évaluation |
| LIGUE DES PAYS DE LA LOIRE DE LA MONTAGNE ET DE L'ESCALADE                               | 42294289600016 | Former et organiser l'évaluation |
| LIGUE FFME AUVERGNE RHONE ALPES                                                          | 43859355000033 | Former et organiser l'évaluation |

Liste complète des 17 partenaires habilités : <https://data.aktaconseil.fr/certifications/rncp40409-moniteur-d-escalade-sur-structure-artificielle/partenaires>

## Résumé de la certification

### OBJECTIFS ET CONTEXTE

La création du TFP Moniteur d'escalade sur structure artificielle intervient dans un contexte de forte croissance de la pratique de l'escalade en France. En effet, le nombre de pratiquants et de lieux de pratique ne cesse d'augmenter ces dernières années. Ce secteur professionnel connaît donc actuellement un besoin de main d'œuvre important pour pouvoir encadrer en sécurité l'activité escalade, notamment sur structure artificielle (SAE).

Le TFP Moniteur d'escalade sur structure artificielle vise à s'insérer dans la filière d'encadrement professionnel existante, selon les modalités suivantes : CQP Animateur d'Escalade sur Structure Artificielle (diplôme de niveau 3 conférant à son titulaire des prérogatives d'accueil, d'animation et d'initiation à l'escalade sur SAE) ; TFP Moniteur d'escalade sur structure artificielle (diplôme de niveau 4 conférant à son titulaire des prérogatives d'encadrement de groupes en initiation et en perfectionnement technique sur structure artificielle) ; DEJEPS Escalade (diplôme de niveau 5 conférant à son titulaire des prérogatives d'encadrement de groupes d'entraînement à visée sportive, sur structure artificielle et sur site naturel (hors environnement spécifique, jusqu'au premier niveau de relai) et de direction d'une structure sportive).

La création de la certification répond à un besoin de personnels qualifiés exprimé par l'ensemble des clubs affiliés à la Fédération française de la montagne et de l'escalade, ainsi que par un grand nombre de structures d'escalade privées qui ne parviennent pas aujourd'hui à pourvoir tous les postes vacants.

### ACTIVITÉS VISÉES

Conception d'un cycle de séances d'initiation et de perfectionnement technique en escalade sur structure artificielle  
Conduite de séances d'initiation et de perfectionnement technique en escalade sur structure artificielle  
Évaluation des actions de conception et de conduite de séances d'initiation et de perfectionnement technique en escalade sur structure artificielle  
Implication dans le dispositif d'alerte et de secours  
Gestion du matériel et des équipements de protection individuelle (EPI)  
Mise en place des installations et du matériel d'ouverture en sécurité  
Ouverture en sécurité d'itinéraires d'escalade  
Veille juridique et réglementaire en lien avec les activités d'éducateur sportif dans le champ de l'escalade sur SAE  
Conception, conduite et évaluation d'une action de développement au sein d'une structure d'escalade

### COMPÉTENCES ATTESTÉES

Définir les objectifs d'un cycle de séances d'escalade sur SAE, en prenant en compte les préconisations fédérales et les particularités des pratiquants, y compris les publics en situation de handicap, afin de les faire progresser tout en prévenant les risques liés à la pratique de l'escalade sur SAE  
Prévoir les régulations à mettre en œuvre au cours du cycle, dans le but de continuellement adapter continuellement la progression proposée aux réponses observées  
Concevoir une séance de perfectionnement en escalade sur SAE, en intégrant les caractéristiques et les attentes des pratiquants accueillis, les objectifs à atteindre et les méthodes pédagogiques nécessaires à l'atteinte de ces objectifs, afin de garantir leur progression  
Mettre en place des ateliers adaptés aux objectifs de séance, aux caractéristiques des pratiquants, y compris ceux en situation de handicap, et à l'espace de pratique, en utilisant le matériel adéquat, afin de garantir la sécurité individuelle et collective des pratiquants dans le cadre d'une séance d'escalade sur SAE  
Mobiliser des situations pédagogiques variées et sécurisées afin de susciter l'intérêt et l'investissement des pratiquants tout au long de la séance  
Procéder, pendant la séance d'escalade sur SAE, aux régulations nécessaires à l'atteinte des objectifs fixés pour les pratiquants, en adaptant les situations proposées aux réponses observées, tout en garantissant leur sécurité  
Identifier les écarts entre objectifs fixés et résultats atteints lors de la séance d'escalade sur SAE, afin de proposer des remédiations à apporter lors d'une prochaine séance  
Formaliser un bilan pédagogique et technique du cycle, en tenant compte des analyses de séances réalisées au cours de celui-ci, afin de proposer des perspectives d'évolution  
Agir auprès des personnes en situation d'incident ou d'accident, en utilisant les manipulations de secours adaptées à la pratique de l'escalade sur SAE afin de les secourir  
S'intégrer dans le dispositif d'alerte et de secours, en identifiant les différentes étapes et les acteurs de la procédure, afin de démontrer sa capacité à secourir les personnes  
Mettre en place un dispositif de suivi du matériel de sécurité, incluant les EPI, en respectant la réglementation en

vigueur, afin de s'assurer de la conformité du matériel

Vérifier le matériel de sécurité, dont les EPI, en appliquant les procédures de contrôle, afin de s'assurer de leur conformité avant chaque utilisation

Installer un atelier d'ouverture en utilisant le matériel adapté et en respectant la réglementation en vigueur, afin de garantir sa sécurité en tant qu'ouvreur et celle des tiers

Progresser au sein d'un atelier d'ouverture, en respectant les règles de sécurité, afin d'ouvrir des passages conformes à la réglementation en vigueur

Ouvrir des itinéraires d'escalade homogènes et lisibles, en tenant compte des risques inhérents à l'activité et en proposant des mouvements divers et variés, afin de permettre d'atteindre les objectifs pédagogiques visés

Tester un itinéraire en sécurité, en se mettant en situation pratique, afin de procéder aux adaptations nécessaires à l'atteinte des objectifs pédagogiques visés

Assurer une veille dans le contexte professionnel de l'escalade, en référence à la réglementation en vigueur, et à l'évolution des pratiques, afin d'apporter des réponses adaptées aux usagers, aux pratiquants et aux tiers

Participer à la lutte contre les dérives et violences dans le sport, en prévenant tout comportement déviant, afin d'assurer l'intégrité physique et morale des pratiquants et des tiers

Concevoir une action de développement s'intégrant dans le projet pédagogique de la structure, en collaborant avec l'ensemble des parties prenantes, afin de répondre à un besoin spécifique identifié visant le développement des activités de la structure d'escalade

Mettre en œuvre l'ensemble des éléments nécessaires à la réalisation de l'action de développement, en identifiant les objectifs et en programmant les tâches à accomplir en matière de gestion humaine, financière, matérielle et logistique, afin de permettre sa bonne exécution

Communiquer sur les objectifs et la mise en place de l'action de développement, afin de faire adhérer les parties prenantes à l'action

Concevoir un budget prévisionnel afin de disposer d'un outil de pilotage financier, en déterminant les charges et les produits liés à l'action de développement de la structure

Effectuer un suivi régulier de l'action de développement, en procédant aux régulations nécessaires, afin d'évaluer les effets de son action

Identifier, à partir du bilan réalisé, des perspectives d'évolution afin d'envisager la mise en œuvre d'adaptations ou d'extensions de l'action de développement

## Blocs de compétences

### **RNCP40409BC01 — Concevoir, conduire en sécurité et évaluer des cycles de séances d'initiation et de perfectionnement technique en escalade sur structure artificielle à destination de tous les publics**

#### LISTE DE COMPÉTENCES

Définir les objectifs d'un cycle de séances d'escalade sur SAE, en prenant en compte les préconisations fédérales et les particularités des pratiquants, y compris les publics en situation de handicap, afin de les faire progresser tout en prévenant les risques liés à la pratique de l'escalade sur SAE ;

Prévoir les régulations à mettre en œuvre au cours du cycle, dans le but de continuellement adapter continuellement la progression proposée aux réponses observées ;

Concevoir une séance de perfectionnement en escalade sur SAE, en intégrant les caractéristiques et les attentes des pratiquants accueillis, les objectifs à atteindre et les méthodes pédagogiques nécessaires à l'atteinte de ces objectifs, afin de garantir leur progression ;

Mettre en place des ateliers adaptés aux objectifs de séance, aux caractéristiques des pratiquants, y compris ceux en situation de handicap, et à l'espace de pratique, en utilisant le matériel adéquat, afin de garantir la sécurité individuelle et collective des pratiquants dans le cadre d'une séance d'escalade sur SAE ;

Mobiliser des situations pédagogiques variées et sécurisées afin de susciter l'intérêt et l'investissement des pratiquants tout au long de la séance ;

Procéder, pendant la séance d'escalade sur SAE, aux régulations nécessaires à l'atteinte des objectifs fixés pour les pratiquants, en adaptant les situations proposées aux réponses observées, tout en garantissant leur sécurité ;

Identifier les écarts entre objectifs fixés et résultats atteints lors de la séance d'escalade sur SAE, afin de proposer des remédiations à apporter lors d'une prochaine séance ;

Formaliser un bilan pédagogique et technique du cycle, en tenant compte des analyses de séances réalisées au cours de celui-ci, afin de proposer des perspectives d'évolution ;

Agir auprès des personnes en situation d'incident ou d'accident, en utilisant les manipulations de secours adaptées à la pratique de l'escalade sur SAE afin de les secourir ;  
S'intégrer dans le dispositif d'alerte et de secours, en identifiant les différentes étapes et les acteurs de la procédure, afin de démontrer sa capacité à secourir les personnes ;  
Mettre en place un dispositif de suivi du matériel de sécurité, incluant les EPI, en respectant la réglementation en vigueur, afin de s'assurer de la conformité du matériel ;  
Vérifier le matériel de sécurité, dont les EPI, en appliquant les procédures de contrôle, afin de s'assurer de leur conformité avant chaque utilisation.

#### MODALITÉS D'ÉVALUATION

Entretien portant sur la construction d'un cycle de perfectionnement technique en escalade, à partir d'un dossier  
Conduite d'une séance de perfectionnement technique en escalade de difficulté sur structure artificielle, suivie d'un entretien  
Réalisation d'un sauvetage, suivie d'un entretien portant sur la réalisation du sauvetage, et d'un entretien portant sur l'utilisation du matériel et des EPI

### **RNCP40409BC02 — Aménager des itinéraires d'escalade sur structure artificielle permettant la progression des pratiquants**

#### LISTE DE COMPÉTENCES

Installer un atelier d'ouverture en utilisant le matériel adapté et en respectant la réglementation en vigueur, afin de garantir sa sécurité en tant qu'ouvreur et celle des tiers ;  
Progresser au sein d'un atelier d'ouverture, en respectant les règles de sécurité, afin d'ouvrir des passages conformes à la réglementation en vigueur ;  
Ouvrir des itinéraires d'escalade homogènes et lisibles, en tenant compte des risques inhérents à l'activité et en proposant des mouvements divers et variés, afin de permettre d'atteindre les objectifs pédagogiques visés ;  
Tester un itinéraire en sécurité, en se mettant en situation pratique, afin de procéder aux adaptations nécessaires à l'atteinte des objectifs pédagogiques visés.

#### MODALITÉS D'ÉVALUATION

Démonstration sur cordes suivie d'un entretien  
Ouverture en sécurité d'itinéraires d'escalade

### **RNCP40409BC03 — Elaborer une action de développement d'une structure d'escalade dans le respect de la réglementation en vigueur**

#### LISTE DE COMPÉTENCES

Assurer une veille dans le contexte professionnel de l'escalade, en référence à la réglementation en vigueur, et à l'évolution des pratiques, afin d'apporter des réponses adaptées aux usagers, aux pratiquants et aux tiers ;  
Participer à la lutte contre les dérives et violences dans le sport, en prévenant tout comportement déviant, afin d'assurer l'intégrité physique et morale des pratiquants et des tiers ;  
Concevoir une action de développement s'intégrant dans le projet pédagogique de la structure, en collaborant avec l'ensemble des parties prenantes, afin de répondre à un besoin spécifique identifié visant le développement des activités de la structure d'escalade ;  
Mettre en oeuvre l'ensemble des éléments nécessaires à la réalisation de l'action de développement, en identifiant les objectifs et en programmant les tâches à accomplir en matière de gestion humaine, financière, matérielle et logistique, afin de permettre sa bonne exécution ;  
Communiquer sur les objectifs et la mise en place de l'action de développement, afin de faire adhérer les parties prenantes à l'action ;  
Concevoir un budget prévisionnel afin de disposer d'un outil de pilotage financier, en déterminant les charges et les produits liés à l'action de développement de la structure ;  
Effectuer un suivi régulier de l'action de développement, en procédant aux régulations nécessaires, afin d'évaluer les effets de son action ;  
Identifier, à partir du bilan réalisé, des perspectives d'évolution afin d'envisager la mise en oeuvre d'adaptations ou d'extensions de l'action de développement.

#### MODALITÉS D'ÉVALUATION

Entretien portant sur la connaissance de l'activité escalade et la profession d'éducateur sportif  
Rédaction d'un dossier portant sur la conception, la conduite et l'évaluation d'une action de développement mise en place par le candidat au sein de la structure d'alternance, suivie d'une présentation orale et d'un entretien

## Secteur d'activité et type d'emploi

### SECTEURS D'ACTIVITÉS

Le Moniteur d'escalade sur structure artificielle intervient dans les clubs affiliés à la FFME, à la FSGT, à la FFCAM, ou dans les salles privées d'escalade, en tant que professionnel salarié ou travailleur indépendant.

Ses compétences lui permettent d'enseigner en sécurité l'escalade sur structure à tous les publics jusqu'à un niveau de perfectionnement, de conduire une action de développement au sein d'une structure, et d'ouvrir des voies dans les disciplines bloc et difficulté.

Selon les besoins, le Moniteur d'escalade sur structure artificielle peut intervenir pour une ou plusieurs structure(s), à temps partiel ou à temps plein. Au regard de son activité, il peut être amené à intervenir sur des horaires de travail en soirée ou en weekend.

### TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Tous les emplois couverts par la profession réglementée d'éducateur sportif : animateur d'escalade, moniteur d'escalade, éducateur d'escalade, enseignant d'escalade, coordonnateur technique d'une structure etc., ainsi que les emplois d'ouvreur sur structure artificielle.

### RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

Profession réglementée d'éducateur sportif - Article L212-1 du Code du sport :

« Seuls peuvent, contre rémunération, enseigner, animer ou encadrer une activité physique ou sportive ou entraîner ses pratiquants, à titre d'occupation principale ou secondaire, saisonnière ou occasionnelle, sous réserve des dispositions du quatrième alinéa du présent article et de l'article L. 212-2 du présent code, les titulaires d'un diplôme, titre à finalité professionnelle ou certificat de qualification professionnelle :

1° Garantissant la compétence de son titulaire en matière de sécurité des pratiquants et des tiers dans l'activités considérée ;

2° Et enregistré au Répertoire National des Certifications Professionnelles dans les conditions prévues à l'article L. 6113-5 du code du travail. »

## Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

|                                            |                                                                                                                   |
|--------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Tension de recrutement (DARES 2024)</b> | Modérée (3/5)                                                                                                     |
| <b>Facteurs principaux</b>                 | Non-durabilité de l'emploi, Lien formation-emploi, Intensité d'embauche                                           |
| <b>Salaire médian (mensuel)</b>            | 1 752 €                                                                                                           |
| <b>Diplôme le plus fréquent</b>            | Diplôme de niveau bac+3/4 (licence, maîtrise ou équivalent) en services aux personnes (21 % des actifs en emploi) |
| <b>Familles professionnelles (FAP)</b>     | V5X82 — Sportifs et animateurs sportifs · tension 3/5 (Modérée)                                                   |
| <b>Projets de recrutement (BMO 2026)</b>   | 22 247                                                                                                            |
| <b>Jugés difficiles à recruter</b>         | 45 %                                                                                                              |
| <b>Emplois saisonniers</b>                 | 61 %                                                                                                              |
| <b>Familles professionnelles (FAP)</b>     | V5X82 — Sportifs et animateurs sportifs                                                                           |

## Voies d'accès

### PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

- Être titulaire d'une attestation de premier secours (PSC1, AFPS, BNS ou toute autre qualification admise en équivalence) ;
- Justifier d'une expérience préalable d'encadrement ou de co-encadrement en escalade, datant de moins de 3 ans à la date d'entrée en formation, d'une durée de 100 heures, dont 75 heures au moins dans la discipline « difficulté »,

attestée par le responsable de la structure organisatrice de l'activité ;

- Etre titulaire d'une attestation de réussite au test technique d'entrée en formation délivrée par le directeur technique national de la FFME

Dispenses des prérequis à l'entrée en formation :

- Le candidat Sportif de Haut Niveau en escalade inscrit ou ayant été inscrit sur la liste ministérielle mentionnée à l'article L.221-2 du Code du sport est dispensé de l'attestation de réussite au test technique d'entrée en formation ;
- Le candidat titulaire du brevet fédéral d'initiateur SAE, à jour de sa formation continue à la date de fin des inscriptions, est dispensé de 35 heures sur les 100 heures demandées d'expérience préalable d'encadrement ou de co-encadrement en escalade. Ces 35 heures peuvent être comptabilisées dans la discipline « difficulté » ;
- Le candidat titulaire du brevet fédéral d'initiateur escalade, à jour de sa formation continue à la date de fin des inscriptions, est dispensé de 70 heures sur les 100 heures demandées d'expérience préalable d'encadrement ou de co-encadrement en escalade. Ces 70 heures peuvent être comptabilisées dans la discipline « difficulté » ;
- Le candidat titulaire du Certificat de Qualification Professionnelle Animateur d'Escalade sur Structure Artificielle (CQP AESA) à la date de fin des inscriptions, est dispensé de l'exigence d'expérience préalable d'encadrement ou de co-encadrement en escalade.

#### COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE, FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, VAE

Président du jury : Le Directeur Général de la FFME, ou son représentant. Le Président du jury a voix prépondérante en cas d'égalité lors d'un vote.

Membres composant le jury :

- Le référent national du TFP Moniteur d'escalade ou son représentant ;
- Le/les coordonnateurs pédagogiques locaux des formations déléguées ;
- Un Conseiller Technique Sportif, membre extérieur ;
- Un représentant des principaux employeurs, membre extérieur ;
- Un représentant des employés, membre extérieur

Le quorum est fixé à 75% des membres composant le jury désigné. La neutralité des membres du jury est assurée bien que la composition de celui-ci ne soit pas numériquement arrêtée.

## Financement en alternance (NPEC)

Niveau de prise en charge d'un contrat d'apprentissage par les OPCO, fixé par France compétences par branche professionnelle (CPNE).

|                                |                                                                     |
|--------------------------------|---------------------------------------------------------------------|
| <b>Prise en charge usuelle</b> | 6 663 €                                                             |
| <b>Selon la branche</b>        | 6 000 € – 9 180 €                                                   |
| <b>Prise en charge</b>         | <b>Branches concernées</b>                                          |
| 6 663 €                        | Valeur par défaut · 210 branches                                    |
| 9 180 €                        | CPNE Travail Temporaire, CPNEFP de l'enseignement privé indépendant |
| 6 000 €                        | CPNEFP de la métallurgie                                            |

## Base légale

|                                             |            |
|---------------------------------------------|------------|
| <b>Date de décision</b>                     | 28/03/2025 |
| <b>Durée de l'enregistrement</b>            | 3 ans      |
| <b>Date d'échéance de l'enregistrement</b>  | 28/03/2028 |
| <b>Date de dernière délivrance possible</b> | 28/03/2032 |

## Pour plus d'informations

### Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/40409/>

## Où se former

|                        |         |
|------------------------|---------|
| Formations référencées | 1       |
| Organismes             | 1       |
| Régions couvertes      | 1       |
| Prix indicatif         | 6 180 € |
| Durée                  | 742 h   |

Offre de formation — MonCompteFormation (Caisse des Dépôts), licence ouverte.

## Entrées et sorties de formation

|                        |                   |
|------------------------|-------------------|
| Entrées en formation   | 4                 |
| Parcours menés à terme | 0                 |
| Taux d'achèvement      | 0 %               |
| Période                | 01/2026 – 02/2026 |

Entrées et sorties — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.

## Demande CPF — formations engagées

|                        |                   |
|------------------------|-------------------|
| Dossiers CPF engagés   | 4                 |
| Montant total engagé   | 4 952 €           |
| Coût moyen par dossier | 1 238 €           |
| Durée moyenne          | 716 h             |
| Période                | 01/2026 – 02/2026 |
| France compétences     | 100 %             |

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.